

Le Tri sélectif

Historique

En 1884, Eugène Poubelle, préfet du département de la Seine, en France, inventa la poubelle. Il prévoit déjà la collecte sélective : trois boîtes à déchets sont obligatoires, une pour les matières putrescibles, une pour les papiers et les chiffons et une dernière pour le verre, la faïence ou les coquilles d'huîtres ! Mais ce règlement n'est que partiellement respecté et il faudra attendre près d'un siècle pour que le tri soit mis en place en 1974 à la suite des chocs pétroliers de 1973.

Particularités

Cela dit, le tri des déchets a cela de particulier qu'il implique chaque citoyen individuellement, et concourt à le responsabiliser dans sa conduite environnementale. En effet, sans la participation active de chacun de leurs administrés, les collectivités locales ne seraient pas en mesure d'appliquer la même politique de gestion des déchets, en tout cas pas avec la même efficacité et pas avec les mêmes coûts.

Le tri demande un apprentissage de la part des habitants pour ne pas se tromper. Si le tri est mal fait, cela fait perdre du temps au centre de tri qui doit à nouveau trier, et cela risque de souiller les déchets recyclables. Souvent, les poubelles mal triées ne sont pas acceptées au centre de tri et repartent avec les déchets non recyclables.

Principe

La mise en pratique du tri des déchets connaît de nombreuses variations d'une commune à l'autre :

Il est possible de collecter les ordures ensemble et d'effectuer ensuite le tri dans un **centre de tri**. Cette méthode est rarement employée car le tri est alors compliqué (déchets souillés) et coûteux (main-d'œuvre).

La collecte par « **apport volontaire** » : les habitants apportent leurs déchets recyclables jusqu'aux points de collecte, les "PAV" (Point d'Apport Volontaire) en général des conteneurs ou des bacs spécifiques installés sur la voirie, ou bien rendent leurs équipements électroniques et électriques au magasin (DEEE). Cette méthode de collecte permet de récupérer papier, métaux, cartons, plastique et verre mais aussi les piles, vêtements, disques compact ... De la même façon, les déchèteries reçoivent ces déchets ainsi que des déchets

qui ne sont pas acceptés par la collecte en porte-à-porte ou sur la voiries dans les PAV (gros cartons de colis par exemple).

La collecte **sélective** en **porte-à-porte** : la commune met à la disposition de ses habitants plusieurs poubelles (deux à quatre selon le niveau de tri) généralement différenciées à l'aide d'un code couleur, ou bien des "poches jaunes" permettant de mettre les 4 principaux déchets dans cette poche directement (papier, carton, plastique et métal). C'est ensuite à eux de trier leurs déchets en fonction de leur nature (organique, métal, plastique, verre, carton ou papier) et de les placer dans la poubelle correspondante. La collecte sélective en porte-à-porte permet de collecter de plus grands volumes que l'apport volontaire, mais son inconvénient est que le tri comporte souvent des erreurs.

La collecte **mixte** : la collecte est partagée entre apport volontaire et collecte sélective en porte à porte. Par exemple, les emballages et déchets non recyclables sont récupérés en porte à porte, tandis que le verre et le papier peuvent être apportés dans des conteneurs centralisés. La collecte mixte est le plus souvent la solution retenue.

A noter que la collecte du **verre** est réalisée quasi exclusivement en apport volontaire dans des colonnes de tri prévues à cet effet en bord de route afin d'éviter aux ouvriers chargés du tri des sacs jaunes dans les centres de tri de se blesser.

Par la suite la commune ou le syndicat intercommunal se charge de la collecte en respectant les différentes filières.

Code des couleurs des conteneurs

Le recyclage des déchets faisant partie des priorités de la Communauté européenne, un code de couleurs unique pour tous les pays de la Communauté économique européenne tend à être adopté en vue d'une uniformisation[réf. nécessaire]. En 2006, cette normalisation n'est pas encore complètement respectée et on observe souvent des inversions de couleurs. Certaines communes regroupent aussi plusieurs types de déchet dans une seule et même poubelle (journaux et métaux, par exemple).

Couleur	Type de déchet	Type de traitement
vert	Verre (bouteilles, bocaux)	Recyclable
bleu	Journaux, annuaires, magazines, prospectus	Recyclable
jaune	Emballages plastiques vides (en France, uniquement les bouteilles et flacons), métaux, carton	Recyclable
noir	Déchets organiques, restes alimentaires (ex : compost)	Recyclable
marron	Déchets ne pouvant être recyclés	Non recyclable
rouge	Déchets ne pouvant être recyclés	Non recyclable
orange	Emballages et bouteilles en plastique uniquement	Recyclable

Bénéfices

Une gestion des déchets basée sur leur sélection implique des coûts supplémentaires dus à la complication des étapes de la collecte et du traitement. Pourtant, dans la plupart des cas, les communes peuvent réussir à tirer un bilan financièrement positif grâce à la valorisation des déchets recyclables et à la diminution de certains coûts de traitement.

Quand ce résultat comptable n'est pas atteint, il reste néanmoins le bénéfice environnemental, certes plus difficile à quantifier, mais bien réel pour autant.

Le troisième point positif du tri écologique des déchets est enfin la responsabilisation du citoyen, qui trouve là un moyen simple de contribuer à la bonne gestion de sa collectivité et à la préservation de son environnement, en prenant conscience du fait qu'un geste individuel, aussi anodin soit-il, peut avoir des retombées globales. Une prise de conscience qui ne peut être que salutaire.

Enfin la mise en place de la sélection des déchets va créer de nombreux emplois, aussi bien au niveau de la collecte, du traitement que du recyclage.

Inconvénients

Malgré la mise en œuvre progressive de la collecte sélective des déchets et de leur recyclage quand c'est possible, par la plupart des pays, les solutions appliquées jusqu'en 2010 sont très éloignées d'un tri optimal. Une étude de rentabilité des circuits de recyclage montre qu'en fait les déchets ménagers ne devraient pas être triés selon 4 catégories (verre, plastique et métal, papier, autres déchets), mais selon 15 catégories distinctes :

1. Le verre coloré
2. Les emballages en plastique souple (polyuréthanes)
3. Les emballages en plastique dur (PVC)
4. Les cartons gris et marron
5. Les récipients et objets en aluminium
6. Les boîtes de conserve en fer blanc
7. Les emballages en plastique imprimé, les emballages en papier alimentaire
8. Les emballages en polystyrène
9. Le verre blanc (vitre, vaisselle)
10. Les piles
11. Les autres métaux (sauf fer et aluminium)

12. Les déchets organiques (restes alimentaires, cheveux, plumes, filtres à café)
13. Les journaux, magazines, catalogues, annuaires, prospectus
14. Les tissus, vêtements, fils, fibres
15. Les autres déchets (couches-culottes, lingettes, déchets mixtes inclassables)

Cette distinction en 15 catégories ne concerne que les déchets ménagers courants. On peut y ajouter les déchets industriels qui tendent de plus en plus à être produits par des particuliers, par exemple, les cartouches d'encre, les toners de poudre usagés ou les batteries de voiture, pour lesquels existent des circuits de récupération et de recyclage relativement confidentiels.

La récupération de piles suit un circuit différent du traitement des autres déchets. En France et en Suisse, conformément à la loi, les conteneurs destinés à les récolter sont situés dans tous les magasins qui en vendent.

Ne pas jeter un produit polluant est un geste qui nécessite une attitude responsable et consciente de la part de l'utilisateur, mais il faut que les structures facilitent la restitution des produits à recycler, ce qui n'est pas toujours le cas.

En France, l'absence d'homogénéité fait que d'une ville à l'autre, le tri est différent. Ainsi, un déchet sera-t-il récupéré dans l'une et refusé dans l'autre.

Déchets	Type de recyclage	Raisons
Papier cadeau	Recyclable	Attention, certains papiers cadeaux sont en plastique et donc non recyclables
Ampoules classiques	Non recyclable	Famille des composites + gaz
Ampoules "économiques" fluocompactes	A rendre aux commerçants ou en déchèterie	Ampoule fluorescente compacte
Rouleaux carton (essuie-tout, papier toilette)	Recyclable	
Pots de yaourt format individuel	Non recyclable	Les communes pourraient les recycler en se dotant d'un circuit de recyclage supplémentaire mais elles refusent car cela coûte cher. ³
Tickets à bande magnétique (métro, bus)	Non recyclable	Présence d'une bande magnétique
Couvercles métalliques (confiture)	Non recyclable	
Vêtements	Non recyclable	
Agrafes	Recyclable	Métal
Feuille d'aluminium	Non recyclable	
Barquette en aluminium	Recyclable	
Plastique souple	Non recyclable	Pas assez de matière : sac plastique, sachet en plastique, cellophane, etc. ⁴
Mouchoirs en papier	Non recyclable	Fibres de cellulose trop courtes